



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Chine

Question écrite n° 11904

Texte de la question

M Alain Jonemann attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur le sort du peuple tibétain qui réclame son indépendance après trente années d'occupation chinoise. Pacifique et non violente à ses débuts, la résistance risque aujourd'hui de se radicaliser et d'allumer de nouveaux foyers de tension dans cette région du monde. Il souhaiterait connaître sa position sur ce grave problème et l'action envisagée pour favoriser la recherche d'une solution pacifique au Tibet.

Texte de la réponse

Reponse. - A l'instar des Etats qui ont reconnu la République populaire de Chine et entretiennent avec elle des relations diplomatiques, la France considère que la région autonome du Tibet, avec des particularités qui sont les siennes, fait partie intégrante de la République populaire de Chine. Comme tous les Etats de droit, notre pays s'applique à respecter un des principes essentiels des relations internationales : celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat. La France éprouve sympathie et intérêt pour la culture et la spiritualité tibétaines, qui font partie du patrimoine de l'humanité tout entière. Elle souhaite que toutes les possibilités d'épanouissement soient données aux Tibétains. C'est ainsi que notre pays a participé dans le cadre communautaire, à une démarche auprès des autorités de Pékin pour faire part de la préoccupation que suscitaient parmi les Douze les informations faisant état de violences au Tibet et encourager la reprise du dialogue entre les autorités chinoises et le Dalai Lama. Le chef spirituel tibétain, en tant qu'autorité morale et religieuse, a séjourné à Strasbourg du 17 au 19 avril, à l'invitation du Conseil de l'Europe puis s'est rendu, à titre privé, à Paris, où il a eu des contacts avec des organisations non gouvernementales et la presse. Le Gouvernement ne souhaite pas mettre en cause, d'une manière ou d'une autre, l'intégralité territoriale d'un Etat ami ni s'ingérer dans ses affaires intérieures. Toutefois il reste attentif au développement de la situation au Tibet et souhaite la reprise du dialogue entre les parties en présence.

Données clés

Auteur : [M. Jonemann Alain](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11904

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1844